



*Bourganeuf  
Royère de Vassivière*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2010/06/05**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
BUREAU  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 16 JUIN 2010**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Bureau Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**11**

**11**

**09**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**8 juin 2010**

L'an deux mille dix, le 16 juin, à dix huit heures, le Bureau de la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion, bureaux du SIVOM de Bourganeuf – Royère, sur la convocation en date du 08 juin 2010, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de la délibération n° 2008/04/01 du 15 avril 2008 fixant le nombre de vice-président

Au vu de la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 portant délégations du Conseil communautaire au bureau

**ETAIENT PRESENTS :**

**MM JOUHAUD, MEUNIER, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, RABETEAU, MICHAUD, PATEYRON JL,  
Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET**

Excusés : Mmes

**MM LABORDE, CALOMINE**

**OBJET : Choix du prestataire en charge de l'étude de renouvellement de la signalétique culturelle et touristique**

Vu la délibération n°2009/07/14 du 15 juillet 2009 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, à procédure adaptée, pour des marchés dont le montant est compris entre 15 000 € HT et 49 999 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Le Président informe le Bureau qu'une consultation de prestataires a été lancée en vue d'engager une étude de renouvellement de la signalétique culturelle et touristique.

Le Président rappelle qu'une somme prévisionnelle de 30 000 € TTC (25 000 € HT) a été inscrite au budget primitif 2010 par le Conseil communautaire.

Il s'agit d'une action inscrite au titre du Contrat de Pôle Structurant de Bourgneuf et qui bénéficie d'un accompagnement financier de la Région Limousin à hauteur de 20 % du coût total hors taxes.

Le Président rappelle les objectifs de cette étude :

- mieux informer et orienter les visiteurs depuis l'extérieur du territoire intercommunal, puis à l'intérieur, sur les axes routiers, jusqu'aux points d'aboutissement ;
- diffuser la fréquentation culturelle et touristique vers des pôles d'attraction de niveau différents ;
- mettre en valeur les entités culturelles et touristiques existantes ou prochainement créées ;
- contribuer à un rééquilibrage des flux touristique sur l'ensemble du territoire et améliorer la fréquentation des sites isolés des principaux axes structurants ;
- établir des correspondances avec l'offre d'hébergements et de restauration.

L'étude concerne uniquement les sites culturels et touristiques et ne porte pas sur les hébergements et les autres activités liées au tourisme traités dans le cadre du programme de signalétique artisanale, commerciale et de services.

Avec l'aide d'un prestataire, il s'agit de définir des principes de signalisation homogènes sur le territoire et référencés ensuite dans un document de type charte technique et graphique :

- ce qui doit être signalé ? (hiérarchisation des mentions signalables)
- à quel endroit ? (notion de schéma directeur qui suppose de retenir des itinéraires d'accès prioritaires)
- et de quelle manière ? (type de support)

Le Président explique que la signalisation de jalonnement en bordure d'axes routiers structurants et secondaires est essentiellement concernée par le cadre de l'étude. Cette signalisation se décline en deux types :

- des panneaux directionnels classiques (nom du site uniquement avec distance éventuellement), qui feront l'objet de projets de définition servant de base à la consultation de fabricants poseurs.
- Des panneaux d'entrées de la communauté de communes (identitaires) et des panneaux signalant des sites majeurs qui nécessitent une recherche graphique plus importante (niveau esquisse demandé dans le cahier des charges), mais pour lesquels une mission ultérieure devra être confiée à un graphiste avant de consulter des fabricants poseurs.

Les propositions devront tenir compte de la charte départementale et des réalisations sur le PNR.

L'étude ne porte pas sur la signalétique d'information et d'interprétation sur les différents sites. Il a été toutefois demandé des propositions abouties sur le site du château du Monteil au Vicomte pour mieux accompagner les visites. L'étude archéologique réalisée doit amener des informations pour alimenter le contenu de ces panneaux. Pour cette partie, une prestation graphique plus importante est demandée avec fourniture de maquettes.

Au final, un dossier de consultation avec estimation financière est attendu :

- pour la fourniture et la pose de panneaux directionnels et pour les panneaux du château du Monteil au Vicomte,
- pour une prestation graphique complémentaire sur les panneaux de jalonnement de sites majeurs et d'entrée sur la communauté de communes.

Le Président rappelle le type de compétences recherché pour réaliser cette étude :

- Des prestataires avec des références en matière d'études de signalisation, de réalisation de schémas directeurs, et plus particulièrement sur la signalétique culturelle et touristique.
- Même si l'étude doit déboucher sur des principes de signalisation, il est important de disposer de recommandations graphiques pour certains panneaux. La présence d'un graphiste dans l'équipe du prestataire est souhaitée car les fabricants poseurs ne sont pas en capacité de travailler sur la conception graphique sans un minimum d'informations préalables.

Le Président informe que 5 offres ont été réceptionnées.

L'analyse de celles-ci a porté sur les points suivants :

- Les prix : montant global de l'offre ; tarifs par intervenant et par jour.
- La valeur technique des offres :
  - o Les moyens humains et compétences mobilisés.
  - o Les références.
  - o La méthode et moyens d'animation afin de vérifier la conformité au cahier des charges.
- Le nombre de jour d'intervention et les délais jusqu'au rendu final de l'étude.

Après examen et analyse des différentes propositions, l'offre du cabinet Ligne et Sens (46 – Sauzet), d'un montant total de 25 072 € HT, est conforme aux critères recherchés et respecte l'estimation prévisionnelle. Le Président soumet donc au Bureau la possibilité de retenir le cabinet Ligne et Sens pour engager cette étude sur une durée de 6 mois.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau :

- Décide de retenir l'offre du cabinet Ligne et Sens (46 – Sauzet) d'un montant total de 25 072 € HT, soit 29 986,11 € TTC.
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché au cabinet Ligne et Sens.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 18 juin 2010  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD